



Féchy, le 14 septembre 2020

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL n°4/2020 RELATIF AU CREDIT D'ETUDE POUR  
L'AGRANDISSEMENT DU COLLEGE DE LA PRA

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Laurent BESSO, président, Madame Sylvie MORET, Messieurs Alain BETTEMS, Tobias MEYER, Raphaël MOGNETTI, membres, Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant et Jacques MORANDI, membre suppléant et rapporteur, s'est réunie le lundi 9 septembre dernier afin d'étudier le préavis municipal n° 4/2020. Messieurs Jonahthan ZOSSO et Christian HEYE, membres étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, Madame Francine DUPUIS et Monsieur Marc MORANDI, Municipaux, étaient présents pour présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et les explications fournies.

La Commission renvoi le Conseil à son rapport du 26 novembre 2019 relatif au préavis 4/2019 pour le même objet, si ce n'est avec les modification et compléments suivants :

Le montant du crédit d'étude a sensiblement diminué du fait de l'amendement présenté à la dernière séance du Conseil Général 2019 afin de permettre l'élaboration du plan de mobilité demandé. Cette diminution est supérieure au montant de l'amendement, car le temps écoulé a permis d'affiner les études et les offres d'ingénierie. Le projet est maintenant prêt pour une mise en soumission. Une certaine avance sur les décisions a été prise sur une acceptation par le Conseil Général afin de permettre une réalisation en temps opportun du projet. Ceci étant un risque calculé de concert avec les intervenants.

La Municipalité a bien entendu les remarques de la COGEFIN concernant les importants montants d'honoraires d'architecte pour un tel projet. Ces honoraires feront l'objet de négociations.

Le département de l'instruction publique a confirmé la vision de l'ASSAGIE sur une exploitation à long terme du complexe scolaire de Féchy, ce qui donne une crédibilité à ce projet. Il est clair, comme l'a relevé le Syndic et un conseiller lors du Conseil du 10 décembre 2019 que tous les risques ne peuvent être totalement exclu notamment en imaginant un abandon du site scolaire par l'Etat de Vaud, mais les risques que nos bâtiments soient désertés demeurent extrêmement faibles.

Il est à préciser que nous votons ce soir sur une demande de crédit d'étude et qu'en cas d'acceptation, le Conseil Général votera le crédit de construction ultérieurement. Mais la décision de ce soir est importante, car un oui ce soir et un non lors du prochain préavis pour le crédit de construction pourrait induire une perte sèche du montant du crédit d'étude. Par contre, en ce qui concerne la perte suite à un refus, celle-ci risque de nous frapper plus fort encore.

En effet, une demande a été faite une nouvelle fois à l'ASSAGIE sur sa position en cas de refus du projet par le Conseil Général de Féchy. La réponse est très claire. Ceci signifiera la fermeture du site de Féchy, car la réorganisation du concept d'enclassement des élèves n'est pas dans nos mains.

D'aucun verront ceci comme une forme de chantage, mais il fait faire preuve de pragmatisme et de vision. Lors de la première phase de construction de ce complexe, l'idée était déjà de faire évoluer le projet comme il vous est présenté aujourd'hui. Certes 10 ans ont passé, certaines incertitudes ont disparu au profit de nouvelles. La période incertaine que nous vivons actuellement influe aussi sur les décisions à prendre.

La COGEFIN reste sur ses analyses de l'année dernière sur le fait que financièrement ce projet est viable, voire très intéressant pour la Commune de Féchy au vu du rendement locatif généré par les installations du complexe.

Pour ce qui est du financement, une avance à terme est négociée avec une banque à un taux avoisinant les 0.45%, ce qui est très intéressant. Cet organisme propose également de suivre l'évolution des taux afin d'adapter la stratégie d'emprunt dans l'intérêt de la Commune. Pour ce qui est des emprunts hypothécaires, les taux sont très bas en ce moment. Il n'est pas à exclure qu'ils remontent à moyen ou long terme, mais les calculs de rentabilité d'un tel projet sont fait en tenant compte de cette possible fluctuation.

Les finances Communales, l'état des emprunts actuels ainsi que la limite du plafond d'endettement permettent à la Commune de Féchy de faire face à un tel engagement.



Ainsi, au vu de ce qui précède, les membres présents de la Commission de Gestion et Finance proposent à la majorité :

- D'accepter le préavis municipal 4/2020 du 18 août 2020.
- D'octroyer à la municipalité le montant de CHF 1'140'000.- destiné au crédit d'étude pour l'agrandissement du collège de la Pra.
- De financer ce projet par un nouvel emprunt.
- D'amortir cet emprunt sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement N° 356.3312.01 dès 2021, qui sera prévu au budget.

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président

Les membres

Les suppléants

